

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes VAL DE GATINE
Place Porte Saint-Antoine
79220 CHAMPDENIERS

délibération :
D_2022_10_13

Nombre de délégués en
exercice : 46

Présents : 31

Votants : 35

**Objet : CSC Convention
d'objectif et de moyen**

L' an deux mille vingt deux, le mardi 13 décembre à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du smited à Champdeniers, ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 06 Décembre 2022

Titulaires : Monsieur BARANGER Johann, Monsieur BARATON Yvon, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur GUILBOT Gilles, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame JUNIN Catherine, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame TAVERNEAU Danielle, Monsieur ATTOU Yves, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur DEBORDES Gwénaél, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Madame GOURMELON Catherine, Madame GUITTON Sylvie, Madame HAYE Nadia, Madame SAUZE Magalie, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame TEXIER Valérie, Madame TRANCHET Myriam, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur CAILLET Patrick, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur MOREAU Lionel

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur CHAUVIERE Jacques, Madame PICAUVILLE Maryse

Pouvoirs :

Madame BAILLY Christiane a donné pouvoir à Monsieur SISSOKO Ousmane
Madame RONDARD Audrey a donné pouvoir à Monsieur MOREAU Loïc
Monsieur DEDOYARD Philippe a donné pouvoir à Monsieur ONILLON Denis
Madame BIEN Michèle a donné pouvoir à Monsieur CAILLET Patrick

Absent(s) : Monsieur LIBNER Jérôme, Monsieur FRERE Fabrice, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Monsieur POUSSARD Yves, Madame MARSAULT Annie, Monsieur FAVREAU Jacky

Excusé(s) : Madame BAILLY Christiane, Monsieur LEGERON Vincent, Madame EVRARD Elisabeth, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur LEMAITRE Thierry, Madame BECHY Sandrine, Monsieur MEEN Dominique, Madame RONDARD Audrey, Monsieur DEDOYARD Philippe, Monsieur PETORIN Patrick, Madame BIEN Michèle

Secrétaire de Séance : Monsieur Yves ATTOU

Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association
Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations
Vu les articles L1611-4 et L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales sur le contrôle et l'attribution des subventions par les collectivités
VU les statuts de la Communauté de communes Val de Gâtine en vigueur
Vu la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations : conventions d'objectifs et simplification des démarches relatives aux procédures d'agrément ;
Vu l'arrêté préfectoral du 05 février 2021 fixant les compétences de la Communauté de communes Val de Gâtine, notamment concernant la petite enfance, l'enfance et la jeunesse ainsi que la gestion des pôles jeunesse
Vu la convention territoriale globale 2021-2025 signée le 10 janvier 2022 avec la CAF et la MSA
Vu les nouvelles modalités de financement de la CAF « bonus territoire » et de la MSA « Grandir en Milieu Rural » à compter du 1er janvier 2021 avec versement direct au gestionnaire
Vu la délibération du conseil communautaire 22 septembre 2020 confiant la gestion du multi-accueil « les Bootchoos » de Champdeniers au Centre socio culturel les Unis vers en Val de Gâtine

Considérant les objectifs partagés dans le cadre de la Convention Territoriale Globale et des champs d'intervention :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle

Considérant le projet social 2022-2025 du CSC agréé par le Conseil d'Administration Caisse d'Allocation Familiale des Deux Sevres en date du 26 octobre 2021.

Considérant les grandes missions attribuées aux CSC par la CNAF
Considérant la charte de la laïcité de la branche famille

Sur proposition du Bureau

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire **DECIDE à l'unanimité**

- **D'approuver les modalités de financement des activités du centre socio-culturel les Unis Vers en Val de Gatine pour 4 ans à compter du 01.01.2022**
- **D'autoriser le Président ou le vice-président par délégation à signer la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens dont un exemplaire est annexé**
- **D'inscrire au budget les crédits nécessaires à la dépense**

Pour : 35 Contre : 0 Abstention : 0

Le secrétaire de séance
Yves ATTOU

La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Emis le 13/12/2022
Publié le 16/12/2022
Transmis en sous-préfecture le

Fait et délibéré, les jours,
mois et an ci-dessus.

Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU

